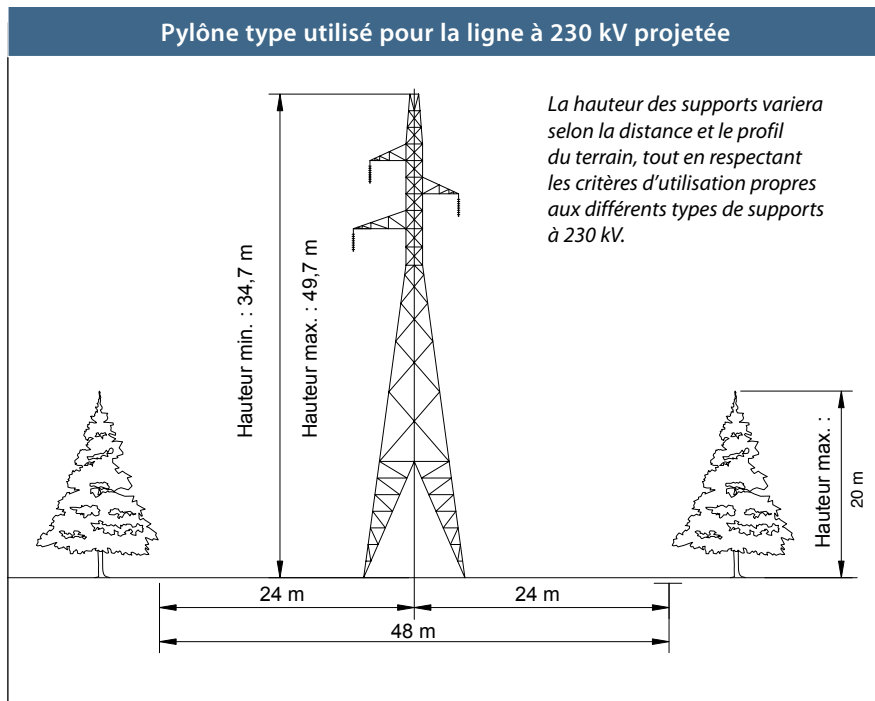


Types de pylône et largeur d'emprise

Comme la ligne traversera des milieux forestiers et des terres en friche, des pylônes classiques (à quatre pieds) seront utilisés et l'emprise aura une largeur de 48 mètres.

Calendrier des principales activités à venir

Arpentage et relevés techniques	Hiver 2007
Autorisations gouvernementales	Printemps 2007
Déboisement	Automne 2007
Construction	Printemps-été 2008
Mise en service	Août 2008



Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec tient à ce que ses équipements s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et que la réalisation de ses projets soit une occasion de participer activement au développement des communautés concernées. C'est à cette fin que le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) a été mis sur pied.

Ce programme prévoit un crédit de mise en valeur intégrée pour chaque nouveau projet de ligne ou de poste faisant l'objet d'une évaluation environnementale requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Le crédit de mise en valeur intégrée équivaut à 1 % de la valeur du projet au moment de la demande d'autorisations.

Dans le cadre du projet de construction de la ligne du parc éolien de Carleton, le PMVI sera appliqué selon les ententes signées avec le milieu et les politiques décrites dans le programme.

Information

La ligne **Info-projets**
1 866 724-1369

Daniel Banville
Conseiller – Relations avec le milieu
Direction régionale – Est et Nord-du-Québec
Hydro-Québec
355, boul. Saint-Germain Ouest
1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Télécopieur : 418 724-1371
Courrier électronique :
banville.daniel@hydro.qc.ca



Le présent document est recyclable. Il a été imprimé sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.

2006E575

Intégration de la production éolienne au réseau de transport

Ligne à 230 kV du parc éolien de Carleton

Afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par le futur parc éolien de Carleton, Hydro-Québec TransÉnergie devra construire une nouvelle ligne à 230 kV d'environ 11 km. Cette ligne reliera le poste du promoteur du parc éolien au réseau de transport électrique actuel, qui traverse la plaine de Carleton-sur-Mer et de Maria d'est en ouest.

Le présent bulletin décrit le tracé de la ligne retenu par l'entreprise, qui a pris en considération les éléments suivants :

- les résultats des études techniques et économiques ;
- les résultats des études environnementales ;
- les avis reçus lors de la consultation des publics concernés en août 2006.

Le tracé retenu

Au terme des études environnementales réalisées dans le milieu et en tenant compte de critères techniques et économiques, Hydro-Québec Équipement a élaboré deux tracés pour intégrer la production du parc éolien de Carleton au réseau, le tracé ouest et le tracé est.

Après l'analyse des critères techniques, économiques et environnementaux, Hydro-Québec a retenu le tracé ouest parce qu'il cause moins d'impacts. De plus, l'entreprise a optimisé ce tracé en prenant en considération les préoccupations exprimées par le milieu.

Le tracé ouest optimisé a une longueur de 11,48 km et est entièrement compris dans le secteur forestier de Carleton-sur-Mer. Il tire profit de la présence du chemin de Bouchard et évite les chalets qui bordent le ruisseau de l'Éperlan. Il passe à la limite ouest du banc d'emprunt situé à l'intersection du chemin de l'Éperlan et du chemin à Bouchard. Il s'insère presque entièrement en terres boisées (près de 11,4 km), dont plus de la moitié sont du domaine public (6,1 km). Il traverse une petite plantation sur environ 75 m et des terres cultivées sur 277 m.

Par rapport au tracé est, le tracé ouest optimisé présente les avantages suivants :

- La plus grande partie se trouve en terres publiques boisées.
- Il traverse peu de plantations d'arbres (environ 506 m de moins).
- Il traverse moins de lots en territoire agricole protégé (2,4 km de moins).
- Il évite les paysages d'intérêt donnant sur la mer et la plaine agricole.
- Il ne traverse pas de routes bordées de résidences permanentes.
- Il ne traverse pas d'érablières.

Par contre, il traverse un cours d'eau de plus que le tracé est, plus de zones à risque élevé de givre et une aire de confinement du cerf de Virginie (sur 2,9 km). Il est également visible à partir des belvédères des chutes du ruisseau de l'Éperlan.

Impacts et mesures d'atténuation

Afin de réduire les impacts causés par les nouveaux équipements, Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures d'atténuation, dont certaines, éprouvées, visent à protéger l'aire de confinement du cerf de Virginie.

Hydro-Québec accordera aux propriétaires touchés les compensations prévues dans l'entente sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier (*Entente Hydro-Québec/UPA*). L'entreprise appliquera également les mesures d'atténuation indiquées dans cette entente, notamment en ce qui a trait au franchissement des cours d'eau, à la circulation des engins de chantier, au bruit, et à la protection et à la remise en état des terrains et des chemins.

